

## Libertés et réseaux sociaux

### Place dans le programme et nature de l'activité pédagogique

Dans le cadre du programme d'Enseignement Moral et Civique en classe de 4ème, les élèves sont amenés à définir **les libertés** à partir de leurs pratiques des réseaux sociaux.

### Objectifs

#### *Connaissances*

Il s'agit de travailler la **sensibilité** en manifestant son respect des autres dans son langage et son attitude dans un espace singulier qu'est le réseau social, comprendre **le droit et la règle** pour vivre ensemble dans le contexte de l'Internet, juger en prenant part à un débat et identifier les points de vue. Enfin, c'est une Education aux Médias et à l'Information (**EMI**) qui est entamée à partir d'un travail simple.

#### *Compétences*

Comprendre et analyser un document : extraire des informations d'un document  
S'informer dans le monde du numérique : connaître différents systèmes d'information

### Problématique

Les libertés sont-elles indispensables au citoyen ?

### Pré requis

Il est nécessaire avant le début du chapitre de demander aux élèves quels sont les réseaux sociaux utilisés et de connaître les fonctionnalités et paramétrages. D'une part, quelques élèves ne sont pas inscrits en classe de 4ème sur un réseau social (ce qui explique la répartition en binôme), même s'ils sont très minoritaires. D'autre part, ces questions d'ordre techniques ont un impact sur les choix et donc les responsabilités des élèves dans la publication. Enfin les pratiques des élèves et la popularité des réseaux évoluent : il est donc nécessaire de modifier ou introduire de nouveaux outils au fil du temps.

### Démarche

Les élèves disposent de 5 minutes en binôme ou seul pour cocher les différentes réponses liées à leurs pratiques des réseaux sociaux. Cette approche permet de **définir ce qu'est un réseau social** et le lien entre virtuel et réel (souvent très fort car 90% des « amis » sont des personnes fréquentées au quotidien. Elle permet d'aborder les premiers aspects de **l'identité numérique** : la réputation, l'expression, l'audience, certificats d'identification, publications (éléments partagés), les achats en ligne ou non, les opinions (préférences vestimentaires, sports...), les connaissances, les loisirs, les coordonnées, les avatars (apparences), la profession. Une identité qui vient s'ajouter à l'identité légale. Ce travail s'effectue sur une heure.

Les pratiques des élèves sont alors mises en perspective avec **la loi** : il s'agit de les sensibiliser au respect de l'image de soi et des autres. Cette partie amène bien souvent à discussion. D'une part, les élèves découvrent une liberté encadrée par la loi. D'autre part, il leur semble souvent que la loi est inadaptée et contraignante face à leur créativité. Ce travail peut s'effectuer en autonomie en dehors de la classe et faire l'objet de confrontation de points de vue en classe.

Enfin, les élèves sont amenés à distinguer vie privée et vie publique et les risques occasionnés par leurs pratiques. Le « **droit à l'oubli numérique** » est alors expliqué.

Nadine Bouette  
Professeur d'histoire géographie  
Collège de la Ribeyre  
Cournon d'Auvergne

[nadine.bouette@ac-clermont.fr](mailto:nadine.bouette@ac-clermont.fr)